

# UNION DES INDUSTRIES ET MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE AMIENS PICARDIE

## AVENANT SALAIRES N° 13 DU 20 NOVEMBRE 2007 A LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MÉTALLURGIE DE LA SOMME

Entre :

L'UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE AMIENS PICARDIE, d'une part,

LES ORGANISATIONS SYNDICALES SOUSSIGNEES, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 : REMUNERATIONS EFFECTIVES ANNUELLES GARANTIES :

En application de l'Accord National du 13 juillet 1983 modifié sur l'application des Rémunérations Minimales Hiérarchiques, le barème des Rémunérations Effectives Annuelles Garanties est fixé, à partir de l'année 2007, pour la durée légale du travail, comme suit :

COEFFICIENT	REAG 2007 Base 151 H 67
140	15 250 €
145	15 265 €
155	15 280 €
170	15 290 €
180	15 300 €
190	15 310 €
215	15 660 €
225	16 157 €
240	17 145 €
255	18 115 €
270	18 939 €
285	20 093 €
305	21 845 €
335	23 645 €
365	25 608 €
395	27 655 €

## ARTICLE 2 : VALEUR DU POINT

La valeur du point reste fixée à 5,14 euros. Conformément à l'Accord National du 13 juillet 1983 modifié sur l'application des Rémunérations Minimales Hiérarchiques, cette valeur de point permet de déterminer les Rémunérations Minimales Hiérarchiques qui servent de base au calcul de la prime d'ancienneté prévue par la Convention Collective.

## ARTICLE 3 : PRIME DE PANIER

La prime de panier est fixée à 6,46 euros à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2007.

## ARTICLE 4 : DEPÔT ET PUBLICITE DE L'ACCORD :

Le présent avenant, établi conformément à l'article L 132-1 du Code du Travail, est fait en nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations et dépôt dans les conditions prévues à l'article L 132-10 du Code du Travail. Son extension sera sollicitée en application des articles L 133-8 et suivants du Code du Travail.

*L'UNION DES INDUSTRIES ET METIERS  
DE LA METALLURGIE AMIENS PICARDIE*

*SYNDICAT DE LA METALLURGIE  
ET PARTIES SIMILAIRES CFTC  
DE LA SOMME*

*LA METALLURGIE C.F.E. C.G.C. SOMME*

*L'U.D. F.O.*

*LE SYNDICAT METAUX C.F.D.T.*

*L'U.D. C.G.T.*